

**Conseil d'administration  
23-24 novembre 2023**

**En référence au  
point 11.1 de l'ordre du jour**

**Point 11.1 de l'ordre du jour : Ouverture d'un bureau de projet à Lomé, Togo**

**Contexte**

**Synthèse :**

À l'issue d'un processus d'appel d'offres, l'IPPF a été sélectionné en octobre 2023 par l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), Bureau régional de la santé pour l'Afrique de l'Ouest, pour diriger un important programme qui sera basé à Lomé, au Togo. Il s'agit du programme Expand Family Planning and Sexual and Reproductive Health (ExpandPF), d'une durée de cinq ans et d'un montant de \$45 millions, qui sera mis en œuvre au Cameroun, en Côte d'Ivoire, en Mauritanie et au Togo. L'USAID requiert qu'un bureau des programmes soit basé à Lomé, au Togo.

**Action requise :**

Il est demandé au Conseil d'administration d'**approuver** l'ouverture d'un bureau de l'IPPF à Lomé, au Togo, pour accueillir le programme EXPANDPF d'USAID pendant la durée du projet.

**Contexte**

Avec le programme EXPANDPF, l'IPPF renforcera les pratiques à fort impact pour améliorer l'accès et l'utilisation de la planification familiale à l'intention des populations urbaines, pauvres et mal desservies du Cameroun, de la Côte d'Ivoire, de la Mauritanie et du Togo. En tant que sous-bénéficiaires du projet, les AM de l'IPPF mettront en œuvre une série d'activités d'engagement communautaire et d'amélioration de l'offre de services. D'autres organisations apporteront également leur expertise technique en tant que membres du consortium, à savoir Options Consultancy Services, Etrilabs et Viamo.

**Raisonnement**

- USAID demande qu'ExpandPF soit établi au Togo en tant que base régionale du projet.
- L'Association Togolaise pour le Bien-Être Familial (ATBEF), l'AM de l'IPPF au Togo, sera l'un des responsables de la mise en œuvre du projet et l'IPPF propose d'utiliser les bureaux de l'ATBEF pour y installer le bureau du programme.
- Pour opérer efficacement au Togo et répondre aux exigences d'USAID en matière de gestion financière, l'IPPF devra être enregistrée en tant qu'organisation internationale à but non lucratif. Cet enregistrement permettra à l'IPPF de payer les salaires et les impôts de son personnel, ainsi que de régler les dépenses locales telles que les frais de déplacement du personnel de l'IPPF.

- Le Ministère togolais des Affaires étrangères demande qu'une résolution du Conseil d'administration de l'IPPF en faveur de l'enregistrement togolais soit jointe à la demande d'enregistrement de l'IPPF.
- Il convient de noter que dans le cadre du budget ExpandPF, USAID est censée couvrir tous les coûts liés au bureau ExpandPF du Togo, à son personnel et à ses activités.
- Le bureau de l'IPPF au Togo y sera enregistré pendant toute la durée du programme ExpandPF.
- La plupart des transactions financières d'ExpandPF seront effectuées sur les comptes globaux de l'IPPF mais la plupart du personnel et des coûts seront engagés et gérés par nos partenaires locaux.